

Lettre ouverte au Maire de Fontainebleau
Collectif de la Plaine de la Chambre
<https://pdlc.fontainebleau-demain.fr>

Monsieur le Maire de Fontainebleau
40, rue Grande
77300 Fontainebleau

Fontainebleau, le 4 octobre 2024

Monsieur le Maire,

Lors d'une réunion publique à la Plaine de la Chambre le 14 janvier 2023, vous annoncez le projet d'urbanisme ambitieux des Foyers de Seine-et-Marne dans le quartier, avec la démolition de 130 logements et la reconstruction de 210, pour répondre aux exigences réglementaires tant en termes thermiques "les immeubles sont des passoires thermiques" que de production de logements sociaux imposée par la loi SRU.

Un Collectif, créé par les riverains et les locataires, a mandaté des experts certifiés indépendants pour effectuer des audits énergétiques et des études de faisabilité **dans les pavillons de la Cité-Jardin**. Les résultats sont sans appel. **Les DPE fournis par les FSM sont inexacts** car ils ne tiennent pas compte des isolations existantes et de la qualité réelle des constructions. **Les logements ne sont pas des "passoires thermiques"**. La rénovation est viable et économiquement beaucoup plus avantageuse que la démolition/reconstruction.

Lors d'une réunion avec le Collectif, **le 10 novembre 2023**, ne pouvant pas prendre position en séance sur ce sujet, **vous nous avez déclaré proposer une concertation avec les élus afin d'examiner les actions à entreprendre concernant les FSM pour l'état énergétique des logements**, en fonction des informations apportées par le Collectif. **Vous vous êtes engagé à nous tenir informés des étapes futures du projet dès qu'elles seraient définies et à nous fournir des données chiffrées sur le besoin en logements sociaux à Fontainebleau.**

A plusieurs reprises, vous nous avez confirmé attendre les éléments demandés par vos soins aux FSM en nous expliquant que le délai était long car ils souhaitaient répondre définitivement à toutes les questions posées et aux argumentaires soulevés.

Le 7 juin 2024, vous êtes venu à la rencontre des habitants du quartier de la Plaine de la Chambre. **Vous avez annoncé que le bailleur social avait commandité une étude comparative entre rénovation et démolition/reconstruction** qui devait porter sur sept critères comme l'insertion, les dimensions sociales, environnementales ou financières... **et que, peut-être, selon ses résultats, des choix différents seraient faits en fonction des bâtiments.**

Le 30 août 2024, lors d'une réunion publique, les résultats de cette étude nous ont été présentés. **L'information a été identique à celle qui nous avait déjà été donnée un an et demi plus tôt. "Seule la démolition-reconstruction est viable". Or, nous ne disposons pas des éléments de l'étude qui nous permettraient de vérifier son exactitude.**

... / ...

Selon Olivier Barry, Directeur Général des FSM, cette étude a été réalisée uniquement pour valider la décision de démolition/reconstruction prise lors de la signature, le 7 février 2022, de la convention entre l'Etat, la Ville de Fontainebleau et l'Entreprise Sociale de l'Habitat Les Foyers de Seine-et-Marne.

En effet, cette convention mentionne à son article 3 que "le site de la Plaine de la Chambre présente une configuration urbaine et des réseaux le rendant impropre à la réhabilitation qui justifient d'y proposer une opération de démolition/reconstruction". **Pourquoi nous avoir laissés supposer que la réhabilitation des pavillons de la Cité-Jardin pourrait être envisagée alors que le projet de démolition/reconstruction était acté ?**

Force est de constater que vous n'avez pas entendu les arguments fournis par vos administrés et que vous accordez une confiance "aveugle" aux FSM qui décident de l'urbanisation du quartier de la Plaine de la Chambre. Non seulement, vous avez ignoré les rapports sur les DPE des pavillons qui vous ont été remis, mais vous n'avez pas demandé à votre service d'urbanisme d'effectuer une contre-expertise de l'étude fournie par les FSM.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire des déclarations des FSM et nous vous saurions gré de nous transmettre cette étude qui leur permet de considérer que seule la démolition des pavillons de la Cité-Jardin est viable. Aussi longtemps que nous n'en aurons pas eu connaissance, nous considérerons que détruire ces pavillons est une erreur dont les vrais motifs sont cachés.

D'autre part, nous attendons toujours que vous nous communiquiez des données chiffrées quant au besoin en logements sociaux à Fontainebleau, pour justifier la densification du quartier de la Plaine de la Chambre, avec la construction de 80 logements sociaux supplémentaires (soit 61% de plus).

Les habitants s'inquiètent de l'impact de la densification sur leur bien-être et sur le devenir du quartier auquel ils sont très attachés.

La Cité-jardin, avec ses onze pavillons individuels et ses espaces verts, est un modèle de logement social digne d'intérêt, un élément du patrimoine qui mérite d'être préservé et valorisé par une rénovation. Elle constitue l'ADN de la Ville de Fontainebleau que vous souhaitez conserver.

La démocratie voudrait que les habitants du quartier de la Plaine de la Chambre soient entendus et que vous leur fournissiez des réponses argumentées pour un éclaircissement significatif sur ce projet d'urbanisme ambitieux des FSM(Cf. annexe).

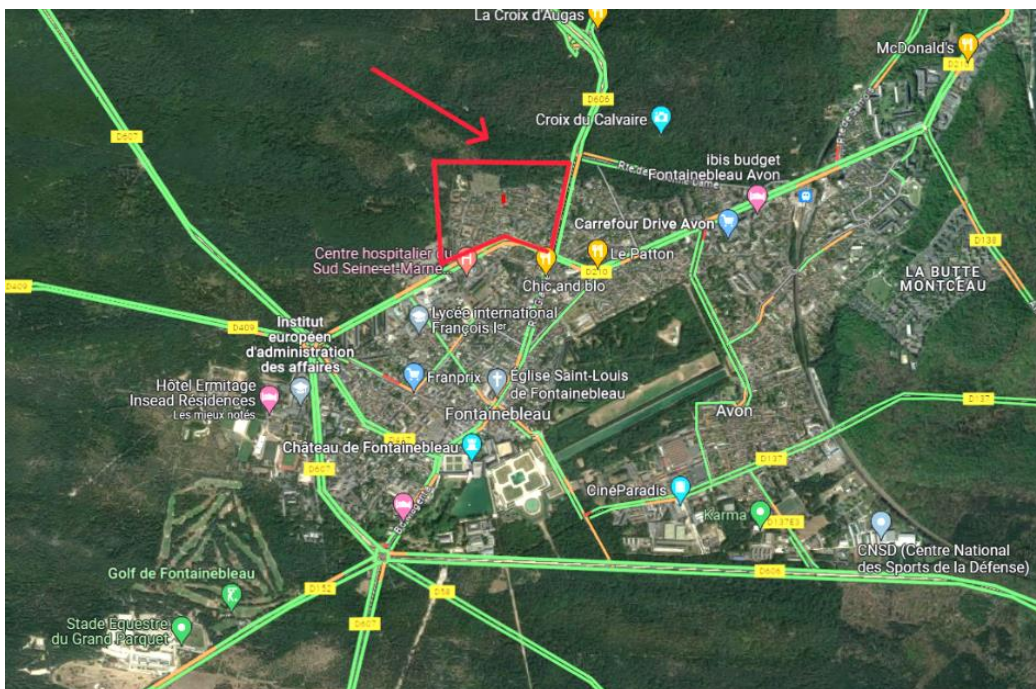
Dans cette attente, nous vous adressons nos remerciements et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Au nom du Collectif de la Plaine de la Chambre,

Martine Barranger, Laurent Coiffier, Corinne Dournot, Liliane et Pascal Dournot, Francis de Frescheville, Serge Ferrand, Céline Guillemain, Cathy et Roger Guitton, Sergine Jégo, Touria Kallouche, Tristan Perrin, Thierry Portelette, Fabrice Putois, Jan van der Lee.

ANNEXE

QUARTIER DE LA PLAINE DE LA CHAMBRE FONTAINEBLEAU



SECTEURS CONCERNES PAR LE PROJET URBAIN DES FOYERS DE SEINE-ET-MARNE



PAVILLON DE LA CITE-JARDIN DE LA PLAINE DE LA CHAMBRE